

ARRÊTÉ DU MAIRE
N°2025-148

PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION AUTOMOBILE

Le Maire de la Commune de Fontenay-Trésigny,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la route et notamment ses articles L.411-7 et R.411-29 à R.411-32,

Considérant l'organisation par Madame Alexandra GARCIA-ORSI, Présidente de l'ACAF Générale, de la «**COLOR RUN**» le dimanche 18 mai 2025

ARRÊTE

Article 1 : Pendant la course pédestre «**COLOR RUN**» se déroulant le 18 mai 2025 entre 12 heures 00 et 16 heures, le parcours emprunté sera le suivant :

- Départ Stade Orly, rue d'Orly
- Avenue des Héros de la Résistance
- Avenue Coubertin
- Rue Lenôtre
- Rue Monnoury
- Rue Balavoine
- Rue Debussy
- Rue Monnoury
- Rue Lenôtre
- Avenue Coubertin
- Avenue des Héros de la Résistance
- Arrivée Stade Orly, rue d'Orly

Article 2 : La circulation automobile sera réglementée par les signaleurs de course de l'ACAF Générale, l'ASFT Athlétisme et autres bénévoles des associations trésifontaines munis d'un gilet jaune et titulaires du permis de conduire.

Article 3 : La progression des coureurs sera protégée à l'avant par le véhicule « ouvreur » et à l'arrière de la colonne, par le « véhicule balai ».

Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de ROZAY-EN-BRIE et les agents de police municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun, sis 43 avenue du Général de Gaulle case postale 8630 77008 Melun Cedex, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Sous-Préfecture de PROVINS
- BTA de ROZAY-EN BRIE,
- Monsieur le Lieutenant commandant le SDIS,
- Madame la Présidente de ACAF générale,
- Les agents de police municipale.

Fait à Fontenay-Trésigny,
le 2 mai 2025



**Le Maire,
Patrick ROSSILLI**

